



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Environnement et développement
durable

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : Paris

Etablissement(s) co-habilité(s) : Université Panthéon-Assas (Paris 2), Université Paris 7 – Denis Diderot, Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG), Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Ecole Nationale Supérieure du Paysage – Versailles (ENSPV)

AgroParisTech (Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement)

Mention : Environnement et développement durable (EDD)

Domaine : Sciences humaines et sociales (SHS)

Demande n° S3MA140006091

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne ; Ecole Nationale des Sciences Géographiques ; Ecole Nationale de Paysage de Versailles ; Museum National d'Histoire Naturelle

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Environnement et développement durable* (EDD), en restructuration, est présentée comme un master fédéral pluridisciplinaire dont l'ambition est de former des spécialistes de l'environnement en combinant des savoirs issus de plusieurs disciplines, et des compétences fondamentales et appliquées. Il associe des savoirs issus du Droit, de l'Economie, des Sciences de gestion et des Sciences humaines (notamment la Géographie et accessoirement l'Archéologie et la Philosophie). Le master est co-habilité avec six établissements partenaires dont deux universités (Paris 2 et Paris 7), trois écoles (Ecole Nationale des Sciences Géographiques-ENSG, Ecole Nationale Supérieure du Paysage-Versailles-ENSPV, AgroParisTech (Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement)) ainsi que le Museum National d'Histoire Naturelle-MNHN. L'objectif final est de répondre à une demande multiforme de spécialistes de l'environnement et du développement durable, en insistant sur la pluridisciplinarité.



Quatre parcours disciplinaires de première année de master (M1) axés sur l'environnement (Archéologie, Droit, Economie, Géographie) ouvrent l'accès à huit spécialités de deuxième année de master (M2) qui constituent un « cluster » environnement au sein de Paris 1. Deux spécialités sont tubulaires (*Droit de l'environnement* - DE et *Archéologie de l'environnement* - AE), une spécialité est issue de l'économie (*Développement durable, management environnemental, géomatique* - DDMEG), quatre spécialités sont liées à la géographie (*Biodiversité, territoire, environnement* - BIOTERRE ; *Gestion globale des risques et des crises* - GGRC ; *Théories et démarches du projet de paysage* - TDPP ; *Télé-détection et géomatique appliquées à l'environnement* - TGAE). Un parcours est proposé par la philosophie (*Ethique appliquée, responsabilité environnementale et sociale* - ETHIRES). Ces spécialités sont à mono ou double finalité professionnelle et recherche, ont des spécificités fortes et ont réussi à construire une grande variété de co-habilitations et collaborations avec des universités et des écoles essentiellement d'Ile-de-France. Quelques partenariats sont en cours de réalisation avec des établissements étrangers. Par ailleurs, ces formations sont proposées selon différents schémas : formation initiale, formation continue, alternance.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention n'a pas de projet pédagogique par rapport à ceux des spécialités ; elle est caractérisée par un rattachement à six UFR et à plusieurs établissements d'Ile-de-France. Les spécialités sont relativement indépendantes avec comme seul point commun le rattachement à la thématique de l'environnement. Des mutualisations de cours et de séminaires peuvent être relevées, ainsi qu'un petit nombre d'ouvertures d'enseignements auprès d'autres formations. L'offre qui s'adresse à des publics de formation continue ou en reprises d'études intéressés par l'alternance ou en Validation des acquis de l'expérience (VAE) est variable selon les spécialités et leurs possibilités d'encadrement pour ce type de dispositif (tutorat, suivi de stage, suivi individuel). En ce qui concerne les compétences transversales, elles sont essentiellement d'ordre linguistique (préparation au Test of English for International Communication-TOEIC) et informatique (C2i, logiciels spécifiques), plus exceptionnellement en lien avec l'ingénierie écologique.

La mention est adossée à une douzaine d'équipes de recherche dont six Unités mixtes de recherche (UMR) : Sciences pour l'action et le développement - Activité, produits, territoires (SAD-APT) de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), 8174 Centre d'économie de la Sorbonne-(CES), 8591 Laboratoire de Géographie Physique (LGP), 8586 Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique (PRODIG), 7533 Laboratoire des DYNAMIQUES Sociales et recomposition des espaces (LADYSS), et 7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn). L'essentiel de ces équipes est localisé à Paris, le reste à Versailles (dont le LAREP-Laboratoire de Recherche de l'Ecole nationale supérieure du Paysage de Versailles-Marseille). Les spécialités, même tournées vers la recherche, font un large appel à des professionnels (en provenance d'entreprises, de collectivités territoriales, d'organismes privés ou publics) qui interviennent pour des cours, des séminaires, des animations d'ateliers, des suivis de projets tutorés, des mises en situation professionnelle... ; ils peuvent également être sollicités pour proposer des sujets d'études, accueillir des stagiaires, des étudiants en alternance ou en formation continue, pour aider au financement de thèses ou être à l'initiative de création de chaires (soutien aux formations et actions de recherche). Leur participation à des « comités professionnels » permet l'adaptation des formations aux besoins des milieux professionnels. Les partenariats internationaux restent limités à un petit nombre de spécialités.

Les spécialités ont en général une bonne attractivité, aussi bien auprès des étudiants français qu'étrangers, en formation initiale ou autre. Les candidatures des étrangers sont souvent en croissance. L'insertion professionnelle est généralement bonne, mais les poursuites en doctorat au sein des spécialités recherche sont essentiellement tributaires des possibilités de financement des thèses. Le dossier ne présente pas de dispositif particulier de pilotage pour la mention ; chacun des cursus a sa propre organisation en lien avec ses composantes de rattachement. Les modalités de recrutement, variables selon les spécialités, n'apparaissent pas toujours de manière explicite. Il en est de même pour les dispositifs d'évaluation des enseignements qui, lorsqu'ils existent, donnent généralement lieu à des échanges en retour avec les étudiants afin de faire évoluer les formations.

- Points forts :

- Les spécialités offertes sont pour la plupart originales et de très haute qualité, en appui sur des équipes de recherche reconnues internationalement.
- Le choix de faire intervenir des professionnels est parfaitement adapté aux spécialités, qu'elles soient à finalité professionnelle ou recherche.



- Points faibles :
 - Le dossier est le regroupement de huit spécialités. Si la partie correspondant à l'exposé de la mention est de qualité, les contenus sont très hétérogènes selon les spécialités ; la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et l'Annexe descriptive au diplôme (ADD) manquent pour la spécialité TDPP ; des tableaux d'indicateurs restent sommaires ; des contenus d'UE sont totalement absents ; des références aux modalités d'évaluation des enseignements sont inexistantes.
 - Les taux de poursuite en doctorat ne sont pas à la hauteur de la qualité des formations, des intervenants et des laboratoires d'appui.
 - Il n'y a pas de comité de pilotage de la mention.
 - Le parcours M1 de la spécialité *Archéologie et environnement*, annoncé dans la présentation, ne figure pas dans le dossier.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de disposer d'un tableau récapitulatif des indicateurs (candidatures, inscrits, réussites, poursuites en doctorat...), ce qui permettrait d'avoir une meilleure visibilité globale de la mention et de ses spécialités auprès des étudiants, des professionnels et des employeurs potentiels.

Bien que la présentation de la mention soit extrêmement claire malgré la diversité des spécialités, une plus grande homogénéité dans le contenu des dossiers de ces dernières et des informations données est à rechercher. La mise en place d'un comité de pilotage pourrait faire prendre conscience des multiples aspects de l'environnement à travers la diversité et la complémentarité de ses approches.

Une réflexion approfondie sur les possibilités de financement de thèses et leur diversification devrait être engagée afin de conserver les étudiants en doctorat au sein de l'établissement.

Des spécialités (DE, TDPP, AE) qui ont des contenus professionnels marqués pourraient envisager d'offrir les diplômes en formation continue ou en alternance.

La présence de plusieurs spécialités (GGRC, DDMEG, ETHIRES) dans des mentions différentes (du domaine ou non) n'a pas été mentionnée, ni justifiée.

La place de la spécialité ETHIRES au sein de cette mention devrait être discutée.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



Evaluation par spécialité

Droit de l'environnement (DE)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Université Panthéon-Assas

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

Possibilité de double diplôme avec l'Université Laval (Québec)

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, à finalité recherche, est pluridisciplinaire, mais vise à former des juristes en droit de l'environnement autant pour l'insertion professionnelle immédiate que pour la recherche. L'idée est de mettre en perspective le droit existant avec les évolutions sociétales (montée des préoccupations), celles des connaissances et celles des phénomènes susceptibles d'engendrer à la fois du contentieux et des réglementations (nationales, européennes et internationales).

- Appréciation :

L'aspect pluridisciplinaire de la formation naît du séminaire obligatoire et commun « droit-économie-gestion » qui permet une ouverture. Une solide formation en droit est complétée par des cours liés à l'environnement, la santé... L'organisation de « petits déjeuners du droit de l'environnement » autour de thèmes d'actualité est l'occasion de rencontres avec des praticiens et d'une initiation au travail dans un cabinet d'avocats (dossier à préparer, recherche documentaire, recueil de textes...). La recherche est un objectif important avec l'obligation de rédaction d'un mémoire à partir de sujets proposés par l'équipe enseignante. Un stage (non validé) est possible à condition qu'il soit en lien avec la formation. Le cursus peut intégrer des professionnels (bénéfice de la formation continue) aux fins de recyclage ou de réorientation professionnelle. Un partenariat régulier avec l'Université Laval (Québec) permet des échanges d'enseignants et d'étudiants ainsi que le montage de projets communs de recherche. Une possibilité de double diplôme est soumise à condition de réussite à des unités d'enseignement (UE), dont la soutenance de mémoire.

L'attractivité apparaît de manière évidente par la diversité des origines des étudiants : parcours M1 d'universités françaises, candidatures d'étudiants étrangers (nombre non communiqué) et petit nombre d'étudiants issus du M1 « Droit de l'environnement ». Le taux de réussite est de 80 %, avec des échecs liés à l'impossibilité de produire un mémoire de recherche du niveau de réflexion requis. Les poursuites en doctorat sont minoritaires et en baisse. L'insertion professionnelle est bonne, 90 % des diplômés trouvent un emploi à l'issue de leur formation et elle se fait en grande partie dans des cabinets d'avocats et de conseil. La formation répond de manière adéquate aux besoins de la société et du marché du travail.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels (magistrats, avocats, cadres d'entreprise) dont les fonctions sont en complète adéquation avec les objectifs de la formation. Très peu d'informations sont fournies sur les modalités pédagogiques (modalités de recrutement, évaluation des enseignements, suivi des diplômés). L'Association des juristes de l'environnement est le lieu de rencontre entre les nouveaux et les anciens étudiants invités à la cérémonie de remise des diplômes.



- Points forts :
 - L'attractivité est bonne tout comme les débouchés, davantage professionnels (cabinets d'avocats) qu'académiques.
 - Des liens forts existent avec des professionnels même s'il s'agit d'une spécialité à finalité recherche.
 - Des innovations pédagogiques sont introduites avec l'organisation des « petits déjeuners de l'environnement » et des mises en situation réelle.
- Points faibles :
 - La spécialité est très tournée vers la recherche alors que ses débouchés sont majoritairement professionnels.
 - Les poursuites en doctorat restent limitées en dépit d'un haut niveau des enseignements.
 - Aucune information n'est donnée sur le nombre de candidatures reçues, l'évaluation des enseignements et de la formation, le suivi des diplômés.

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion approfondie sur les possibilités de financement de thèses et leur diversification devrait être engagée afin de faciliter la poursuite en thèse des étudiants au sein de l'établissement.

La professionnalisation apparaissant fortement dans cette spécialité, il pourrait être proposé un parcours spécifique avec la soutenance d'un mémoire professionnel (non lié à des préoccupations de recherche) et l'exploration en direction d'un système d'alternance.

La possibilité d'un entretien complémentaire (éventuellement par téléphone ou visioconférence) serait utile pour les étudiants d'origine étrangère et pour les candidats à des reprises d'études.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Gestion globale des risques et des crises

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 191 rue St-Jacques, 75005 Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, multidisciplinaire à finalité professionnelle, en renouvellement avec modifications, forme les étudiants à la maîtrise des outils et approches pour gérer globalement les risques et les crises. Les compétences acquises peuvent être mobilisées dans un éventail large de secteurs et de métiers : risk manager, fonction publique, corps armés, sûreté informatique ou industrielle. La spécialité est rattachée aux mentions *Environnement et développement durable* et *Stratégie et économie d'entreprise* de l'Université Paris 1.

La formation s'appuie sur des partenariats avec les acteurs socio-professionnels comme la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), l'Agora des directeurs de Sécurité en Entreprise ou l'Organisation non gouvernementale (ONG) EUCC-France. Elle offre la possibilité de suivre les enseignements par alternance et en formation continue.

- Appréciation :

La formation multi-disciplinaire et professionnalisante permet d'envisager la gestion des risques et des crises de manière globale. A cette fin, des enseignants-chercheurs de plusieurs sections du Conseil National des Universités (CNU) ainsi que des spécialistes pointus sont mobilisés. Les contenus des enseignements sont documentés avec une grande précision. La plupart des enseignements sont très spécialisés et à vocation opérationnelle. La pratique du terrain est particulièrement valorisée par les formes alternatives de formation (continue, alternance), le stage et certains enseignements délivrés sur le terrain.

Les modifications proposées dans la structure des enseignements de la spécialité améliorent de manière significative le contenu de la formation. En particulier, la formation offre une place importante à l'anglais. Toutefois, on peut regretter l'absence de cours spécifiques dédiés aux différentes formes d'auto-assurance (captives notamment) et à la titrisation des risques catastrophiques. Ce cours pourrait s'inscrire dans une réflexion plus globale portant sur la nécessité de couverture des risques.

La formation a conforté son attractivité par le quasi-doublement du nombre de candidatures en entrée du M2. Elle bénéficie d'un intérêt auprès d'étudiants d'origines disciplinaires très larges (droit, économie, gestion, géographie, communication, sciences politiques), ce qui l'amène à une très grande sélectivité (dossier et entretien, moins de 15 % des candidatures reçues). L'ouverture du diplôme à toute une palette de professionnels facilite une insertion exceptionnelle des diplômés sur le marché du travail ; un tableau indiquant les secteurs d'emploi et les fonctions en illustre la diversité.

La formation est délivrée en formation continue et en apprentissage. La composition et le rôle du conseil de perfectionnement ne sont pas renseignés. Aucun partenariat international n'a été établi : la pratique de la crise et de la gestion de risque à l'étranger introduite sous forme de cours, séminaires ou d'expériences sur le terrain contribuerait à l'ouverture de la formation sur des approches alternatives.

- Points forts :

- La formation répond à des besoins pointus et en essor. Les compétences acquises peuvent être mobilisées dans différents secteurs et métiers.
- La formation a un positionnement pertinent ; elle est unique en France, les autres relevant des écoles d'ingénieurs.
- Plusieurs formes alternatives de formation sont offertes (par alternance et en formation continue).



- Le corps professoral est de qualité et équilibré entre différentes sections CNU et les professionnels spécialistes en leur domaine.
 - L'attractivité élevée s'est renforcée ces dernières années grâce à une insertion réussie des diplômés en phase avec les compétences acquises.
 - La formation est partenaire de plusieurs associations professionnelles.
 - Les ressources propres (abondantes) sont réinvesties pour le bien de la formation, notamment en heures de professionnels et en suivi individualisé des étudiants.
 - Le dossier est précis et informatif.
- Points faibles :
 - Le rôle du conseil de perfectionnement n'est pas explicité.
 - Les relations avec l'étranger sont inexistantes.
 - L'appui à la recherche et le rattachement des enseignants-chercheurs ne sont pas précisés.
 - La présence de la spécialité dans deux mentions différentes n'a pas été mentionnée, ni justifiée.

Recommandations pour l'établissement

La spécialité devrait formaliser le rôle du conseil de perfectionnement en y intégrant des professionnels. Elle se valoriserait également par l'introduction d'un enseignement dédié aux outils informatiques et par un cours portant sur les différentes formes d'auto-assurance. L'information précise sur les rattachements des enseignants-chercheurs à leur équipe donnerait une plus grande visibilité de la formation par rapport à la recherche académique.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Développement durable, management environnemental et géomatique (DDMEG)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Paris (5^{ème} et 13^{ème} arrondissements)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Versailles (ENSPV), Ecole Nationale des Sciences Géographiques (ENSG)

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité multidisciplinaire, à finalité professionnelle, permet aux entreprises ou aux collectivités territoriales de recruter des spécialistes des contraintes de réglementation liées à l'environnement. Elle répond aux besoins des organisations ayant des attentes en termes de construction d'une image de marque vis-à-vis de la responsabilité environnementale et du développement durable. En réponse à la recommandation de la précédente expertise AERES, deux parcours sont proposés à l'occasion de la nouvelle demande d'habilitation du diplôme, pour accueillir plus d'étudiants et pour répondre à une demande en voie de diversification. Le premier est consacré à la *Maîtrise d'ouvrage environnementale territoriale* (MOET) avec des compétences issues de la géomatique, le second traite de la *Responsabilité sociale et environnementale* (RSE) et est offert en alternance, pour des débouchés en collectivités ou en entreprises. Quatre UFR partenaires (Droit, Economie, Gestion, Géographie) font de la spécialité une formation réellement pluridisciplinaire.

La spécialité est rattachée à deux mentions de l'Université Paris 1 : *Environnement et développement durable* et *Management*.

- Appréciation :

La formation permet aux diplômés d'acquérir des compétences techniques en géomatique et ingénierie. Le contenu des cours et séminaires (obligatoires pour certains, au choix pour d'autres), analysé dans le dossier, révèle la cohérence de la spécialité ; quelques-uns sont dispensés en anglais. Les deux parcours sont différenciés par leur objet, leurs modalités et une partie des enseignements. Des études de cas animées par les professionnels, des ateliers et travaux de groupes pluridisciplinaires permettent de répondre à des commandes et de s'initier à la gestion de projets. Des préparations d'un « état de l'art » sur des sujets d'actualité constituent une approche de la recherche. Toutefois, les charges de cours, travaux d'ateliers et les crédits européens présentent des écarts importants dont la pertinence n'est pas indiquée (quatre crédits pour des cours de 20 à 36h).

Les étudiants sont essentiellement originaires d'Ile-de-France et marginalement de l'étranger. Un équilibre est recherché dans les origines disciplinaires universitaires (droit, économie, géographie) et d'écoles d'ingénieurs afin de croiser les expériences et les cultures. Des effectifs limités (25 à 30) permettent d'assurer la qualité de l'encadrement. L'insertion professionnelle est excellente et une poursuite en doctorat reste exceptionnelle.

L'équipe pédagogique est équilibrée entre académiques des UFR partenaires et professionnels. Les rattachements aux équipes de recherche ou à une activité ne sont pas fournis. Aucune information n'est donnée quant à l'existence d'échanges internationaux. Une évaluation annuelle des enseignements et de la formation est suivie d'une réunion pour discussion avec les responsables étudiants. Un conseil de perfectionnement est destiné à faire régulièrement le bilan de la formation et à proposer des évolutions.

- Points forts :

- Les débouchés sont réels et l'insertion professionnelle excellente.
- Le dossier est clair, bien construit et bien renseigné.
- L'équipe pédagogique est étoffée, a un caractère interdisciplinaire poussé et comporte une bonne proportion de professionnels.



- Points faibles :
 - Les deux parcours fonctionnent selon des modalités différentes ; le choix d'un seul parcours en alternance est curieux.
 - De fortes disparités apparaissent entre les charges de cours et les crédits européens associés.
 - Le rattachement des enseignants-chercheurs à leur laboratoire n'est pas précisé.
 - Aucun partenariat international n'est mentionné au-delà de la participation d'un fonctionnaire de la Commission Européenne.
 - La présence de la spécialité dans deux mentions différentes n'a pas été mentionnée, ni justifiée.

Recommandations pour l'établissement

- Une réflexion sur l'opportunité d'ouvrir le parcours MOET à l'alternance pourrait être développée.
- Les disparités existant entre les charges de cours et les crédits européens pourraient être corrigées.
- Une ouverture sur des partenariats avec l'étranger permettrait de fournir un réseau pour les étudiants et de diffuser l'expertise acquise par les enseignants, les professionnels et les diplômés.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Biodiversité, territoires, environnement (BIOTERRE)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés):

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s): /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité multidisciplinaire, à double finalité professionnelle et recherche, est de création récente. En réponse à une suggestion faite dans la précédente expertise AERES, elle est issue de la fusion d'un ancien diplôme d'université « Biodiversité, environnement et grandes infrastructures » (BEGI) et d'une spécialité recherche « Territoire, environnement et développement durable » (TEDD). Le principe est d'insérer la biodiversité et le développement durable dans les politiques territoriales et les stratégies d'entreprises. Des liens nationaux sont étroits avec l'École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG), l'École Nationale Supérieure du Paysage - Versailles (ENSPV), AgroParisTech et l'École Supérieure de Commerce de Paris.

- Appréciation :

La spécialité s'adresse à des géographes d'origine et vise à les former dans le domaine de la gestion de la biodiversité à l'aide de savoirs juridiques, économiques, écologiques, territoriaux et méthodologiques. Les diplômés doivent maîtriser la connaissance, l'anticipation et l'action sur les évolutions des milieux et des sociétés et être aptes à prendre des responsabilités stratégiques et opérationnelles dans les bureaux d'études, entreprises du Bâtiment et travaux publics (BTP), établissements publics et territoriaux... Ils doivent maîtriser les techniques de traitement des données écologiques, l'analyse spatialisée et géo-référencée de bases de données. La spécialité est la seule en France à donner les compétences permettant de mettre en œuvre la norme de l'Agence française de normalisation (AFNOR) « génie écologique ». L'enseignement des langues permet de présenter les étudiants au TOEIC.

Les étudiants (28 à 30) sont majoritairement franciliens, d'autres en formation continue (salariés en reprise d'études) viennent de toute la France, en particulier par l'intermédiaire de l'entreprise Eiffage, partenaire de la spécialité par le biais d'une chaire d'entreprise. Des VAE sont régulièrement pratiquées pour l'entrée en formation. L'insertion professionnelle est satisfaisante surtout pour les diplômés relevant de la formation en alternance et les poursuites d'études en doctorat sont par ailleurs bien réelles (10 candidatures de diplômés en 2010-2011).

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs, de chercheurs permanents et de professionnels. Les rattachements aux équipes de recherche sont absents, de même que les dispositifs de recrutement, de validation des cours, séminaires et diplôme, d'évaluation des enseignements. Un conseil de perfectionnement existe et est réuni une fois par an sous forme d'un séminaire de travail : bilan de la formation, analyse de l'évaluation des enseignements, suggestion d'évolution.

- Points forts :

- La spécialité est solidement conçue ; sa double finalité correspond à des approches différenciées.
- Le parcours professionnel est en alternance avec un suivi régulier des étudiants.
- Les professionnels sont très impliqués dans la formation ; les partenariats avec les milieux professionnels sont nombreux et facilitent le placement des diplômés.
- Les poursuites en doctorat sont réelles.

- Points faibles :

- L'absence d'informations détaillées sur le contenu des UE ne permet pas d'apprécier leur apport dans la formation.
- L'absence d'indications sur le rattachement aux laboratoires de recherche affaiblit la visibilité scientifique de la spécialité.
- Peu d'éléments sont fournis sur le pilotage de la formation et aucune information n'est donnée sur l'évaluation des enseignements par les étudiants.



Recommandations pour l'établissement

Il serait bon de réunir l'information sur le contenu des enseignements et des séminaires, les modalités de validation ainsi que les évaluations qui en sont faites. L'information sur le rattachement des enseignants aux équipes de recherches accroîtrait la visibilité scientifique de la spécialité. Etant donné le succès des poursuites en thèse, une analyse des données sur les modes de financement serait intéressante.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Théories et démarches du projet de paysage (TDPP)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Versailles ; Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne - Paris

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Versailles (ENSPV), établissement support

AgroParisTech (Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement)

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, à finalité recherche, est proposée en renouvellement avec modifications et entend former des spécialistes du paysage en croisant les disciplines de conception (architecture, urbanisme, paysagisme) et les disciplines d'analyse (géographie, histoire, agronomie, écologie, anthropologie...). Elle réunit la conception des paysages et la gestion de projet, dans une logique de dialogue entre disciplines. Elle est distincte de la formation classique de paysagiste diplômé par le gouvernement (DPLG) dans la mesure où elle propose une prise de recul par rapport à la pratique et où, au-delà de la recherche, elle forme des maîtres d'ouvrage, des concepteurs de politiques publiques des paysages ou de préservation des patrimoines paysagers.

- Appréciation :

La spécialité bénéficie d'un adossement à une école à forte culture de praticiens et à des laboratoires de recherche reconnus (Institut National de Recherche Agronomique, Centre National de Recherche Scientifique). Le contenu des enseignements n'apparaît pas dans le dossier et les dénominations des modules sont peu éclairantes. La recherche et la professionnalisation coexistent au sein de cette formation qui devrait conduire à la formation d'enseignants-chercheurs pour les écoles de paysagistes, d'architectes... Le mémoire de recherche, auquel est consacrée la totalité du second semestre, prend une place très importante. La pratique du paysage passe par des stages de terrain suivis d'une étude et d'une restitution. La spécialité est engagée dans des échanges internationaux et participe, avec l'ENSPV au master européen EMILA sur l'architecture du paysage (*European master in landscape architecture* créé autour des écoles d'Edinbourg, de Hanovre, d'Amsterdam et de Barcelone) et au réseau ECLAS-Le Nôtre des écoles européennes de Landscape Architecture.

Les candidats recrutés (un effectif limité de 15), apparemment uniquement en formation initiale, ont souvent une formation professionnelle poussée et souhaitent prendre du recul par rapport à leur pratique avec le projet de retourner exercer à la suite du M2. Près de la moitié des candidatures viendrait de l'étranger (mais on n'a pas d'information statistique précise) et une partie des étudiants français serait déjà titulaires d'un diplôme bac + 5. Si peu de diplômés se dirigent vers le doctorat, les autres mènent une carrière professionnelle en bureaux d'études, agences d'architecture ou d'urbanisme, conseil aux collectivités ou en libéral.

L'équipe pédagogique (non détaillée) inclut deux collègues étrangers (originaires de Delft et de Milan) et des praticiens. Une commission pédagogique est chargée du pilotage de la spécialité (recrutement, encadrement d'étudiants, jurys) et un conseil de perfectionnement est réuni une fois par an. L'évaluation des enseignements est réalisée au sein des modules et à la fin du premier semestre. Le suivi des diplômés est assuré par l'ENSPV.

- Points forts :

- Le positionnement de la spécialité est original ; elle bénéficie d'une forte attractivité internationale.
- L'équipe pédagogique associe de nombreux enseignants-chercheurs et praticiens.
- L'insertion professionnelle est bonne.



- Points faibles :
 - Le dossier est très incomplet ; est-ce dû au fait que Paris 1 n'est pas le porteur du projet, mais seulement co-habilité ? Ne sont pas précisés : le contenu des UE, tout comme les intervenants, enseignants et professionnels, ou encore les indicateurs statistiques.
 - L'affichage recherche est peu cohérent avec le nombre de diplômés se dirigeant vers un doctorat et avec la place des professionnels dans la formation.

Recommandations pour l'établissement

Un double positionnement recherche et professionnel pourrait être exploré, simultanément à la possibilité de passage en alternance et en formation continue ; cela permettrait de répondre à la demande de professionnels pour un complément de formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Téledétection et géomatique appliquées à l'environnement (TGAE)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés):

Universités Paris 7 - Denis Diderot

Etablissement(s) en co-habilitation(s) :

Universités Paris 7 - Denis Diderot (établissement support) et Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger: /

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une formation en géomatique et télédétection qui vise à former des praticiens sur des champs précis : environnement et information géographique numérisée. Formation très technique, elle alterne des enseignements en informatique (programmation, géomatique, systèmes d'information géographique et télédétection), projets tutorés et longs stages (cinq à six mois). Elle est cependant à double finalité recherche et professionnelle. Elle est proposée dans la mention *Géographie et sciences des territoires* de l'Université Paris 7 (établissement support) et dans la mention *Environnement et développement durable* de l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne.

- Appréciation :

La description détaillée des UE donne un bon éclairage sur le contenu des enseignements et les compétences (théoriques et techniques) qui sont acquises à la fin de la formation. L'existence d'un travail sur projet et d'un stage professionnel ou de recherche d'un minimum de cinq mois complètent les enseignements. La spécialité repose cependant sur des enseignements très techniques qui n'autorisent, ni l'acquisition d'une culture générale sur les domaines dans lesquels les diplômés seront appelés à travailler (métiers de l'environnement et de l'aménagement), ni l'acquisition de compétences transversales (langues étrangères, certification informatique). Il manque une unité d'enseignement (UE) permettant aux étudiants de se confronter à des notions moins techniques et en phase directe avec les questions d'aménagement et d'environnement qu'ils auront à traiter, ou de s'ouvrir à d'autres thématiques connexes (les risques par exemples). Les renseignements fournis sur les modalités pédagogiques sont quasi-inexistants et la spécialité se limite au minimum sur plusieurs points (évaluation des enseignements, pas d'autoévaluation, pas de comité de perfectionnement).

Si la préprofessionnalisation est bien assurée, l'adossement à la recherche n'est pas précisé en dehors de stages possibles en laboratoires. Un Erasmus avec l'université de Dresde existe, mais sans plus de précisions. Les flux restent modestes (10 à 13 inscrits), même si ce choix est justifié par la nécessité d'un numerus clausus (fixé à 15 et jamais atteint). L'insertion professionnelle est cependant bonne (70 %) et la poursuite d'étude en doctorat non négligeable (20 %). La formation n'est néanmoins proposée qu'en formation initiale.

- Points forts :

- Bonnes compétences techniques apportées.
- Bonne insertion professionnelle.
- Relations avec les milieux professionnels intéressés.

- Points faibles :

- Manque de transversalité.
- Pilotage insuffisant.
- Effectifs fragiles.
- Dossier inégalement renseigné (et insuffisamment sur les étudiants concernés, le suivi des étudiants et des diplômés, la nature des intervenants).



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de proposer dans la formation des enseignements non exclusivement techniques : enjeux en matière de gestion des risques, d'environnement ou d'aménagement, afin d'ouvrir le spectre des compétences. Le pilotage mériterait d'être plus lisible et devrait se doter de certains outils : comité de perfectionnement par exemple. On pourrait chercher à augmenter les effectifs, soit en élevant le *numerus clausus*, soit en mutualisant ou en fusionnant avec une spécialité à l'offre très proche de la spécialité *Carthagéo* de la mention *Géographie et sciences des territoires*. L'accueil en dehors de la formation initiale pourrait également être envisagé (notamment en alternance permettant la conclusion de contrats de professionnalisation ou d'apprentissage).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Archéologie et environnement

Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1- Panthéon Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s):/

Délocalisation(s):/

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger:/

- Présentation de la spécialité :

La formation vise l'acquisition des connaissances et des compétences dans les domaines scientifiques qui se situent à l'interface entre les sciences humaines et les sciences de l'environnement, en permettant de former des enseignants-chercheurs, mais surtout des professionnels de l'archéologie du terrain, dans un domaine aujourd'hui très sollicité sur le plan scientifique, aussi bien que dans le milieu des métiers de l'archéologie.

Ces objectifs peuvent être atteints grâce à une formation pluridisciplinaire unique au niveau national, depuis sa création (DEA) en 1990. Cette formation s'articule principalement autour des pratiques et des méthodes des disciplines archéonaturalistes : archéobotanique, archéozoologie, archéogéographie, géoarchéologie, sciences des matériaux. La spécialité est proposée dans les deux mentions de l'Université Paris 1 : *Archéologie ; Environnement et développement durable*.

- Appréciation :

La spécialité *Archéologie et environnement* est une formation de très haut niveau en termes de projet pédagogique et de formation scientifique, et représente une spécificité reconnue au niveau national.

Le contenu des enseignements reflète de manière très cohérente l'horizon scientifique des domaines de recherche riches et différenciés sur lequel ce master s'appuie et peut compter sur l'ensemble de l'équipe pédagogique de très haut profil. L'organisation de la matière pédagogique, cohérente et très bien structurée, se fonde sur une approche interdisciplinaire à l'étude des phénomènes historico-archéologiques. Une attention particulière est portée, dans la description du dispositif, à la mise en place et à la valeur pédagogique des stages, ainsi qu'au suivi de modules d'enseignements auprès d'autres masters en partenariat.

Une attention importante est réservée à l'acquisition des compétences transversales, déjà développées dans le tronc commun du M1, qui aboutit à une solide préparation dans le domaine des métiers de l'archéologie. Les enseignements s'appuient sur une activité de recherche ancrée sur une très importante palette de relations scientifiques au niveau national et international.

Dans l'objectif d'offrir aux étudiants une meilleure ouverture sur les volets historico-culturels de la discipline archéologique, il serait souhaitable de proposer, dans l'UE2 du semestre 3, le suivi de cours et séminaires mutualisés avec les autres spécialités de ce master, portant sur l'approfondissement des aires chrono-culturelles spécifiques et différenciées.

Dans les domaines méthodologiques aussi bien que théoriques, la formation présente une bonne adéquation aux profils des postes prévus dans le réseau de la recherche nationale en archéologie. La poursuite en doctorat est importante (la moitié des diplômés) et leur insertion semble assurée dans l'enseignement supérieur, au sein du CNRS, de l'INRAP, des services archéologiques des collectivités territoriales et des parcs naturels. Les autres diplômés s'insèrent dans le milieu de l'archéologie professionnelle. Le financement des thèses semble être assuré. On manque cependant d'information concernant les modalités de mise en place des partenariats à l'international.

- Points forts :

- Unicité de la formation au niveau national.
- Forte interdisciplinarité.



- Points faibles :
 - Très faible part des intervenants extérieurs.
 - Manque d'information sur les modalités de mise en place des partenariats à l'international.
 - Cours et séminaires insuffisamment mutualisés avec les autres spécialités du master.

Recommandations pour l'établissement

Une plus ample participation à la formation d'intervenants extérieurs (actuellement limitée à 3 %), serait souhaitable, compte tenu de la spécificité de la discipline enseignée.

Le développement d'échanges à l'international assurerait la diffusion des connaissances et compétences mobilisées dans la spécialité.

Il conviendrait enfin, de développer l'offre de cours et de séminaires mutualisés avec les autres spécialités du master, portant sur l'approfondissement des aires chrono-culturelles spécifiques et différenciées, dans l'objectif d'offrir aux étudiants une meilleure ouverture sur les volets historico-culturels de la discipline archéologique.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Ethique appliquée et responsabilité environnementale et sociale (ETHIRES)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, professionnalisante et innovante dans le domaine, vise à former, à destination des entreprises, des spécialistes de l'évaluation éthique et sociale des politiques de changement et d'innovation. La formation a pour objectif d'articuler les compétences théoriques et professionnelles. Ces compétences associent l'éthique, la psychosociologie du travail, la philosophie des techniques, les bases du développement durable et de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE), la connaissance des entreprises. Les enseignements sont dispensés à travers des séminaires académiques et professionnels. Cette spécialité est positionnée au sein des mentions *Philosophie* et *Environnement et développement durable* de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

- Appréciation :

La formation, de niveau master 2, comprend des enseignements fondamentaux, des missions de terrain et des stages de trois à six mois systématiques en fin de cursus. La maquette est parfois peu lisible : les contenus des UE ne sont pas fournis et les intitulés sont peu informatifs. On peut s'étonner de l'absence de mutualisation avec la spécialité *Philosophie et société* de la mention, d'autant que les deux enseignants-chercheurs philosophes de l'établissement interviennent dans ces deux spécialités.

Bien que la formation soit à finalité professionnelle, deux contrats doctoraux sont envisagés. Sur ce point encore, l'articulation avec la spécialité *Philosophie et société* de la mention *Philosophie* pourrait être bénéfique.

La formation est largement assurée par des intervenants professionnels (60 % de l'effectif enseignant). Le principe de missions de terrain réalisées par de petits groupes d'étudiants à chaque semestre est assez rare dans le domaine actuel des formations philosophiques. Il faut souligner l'importance et l'originalité de ce dispositif. L'établissement étudie la possibilité d'une formation par alternance, qui serait fortement conseillée dans le cadre de ses objectifs.

La spécialité limite volontairement ses effectifs à 12 étudiants, mais n'en a accueilli que 6 l'année dernière, du fait, selon les éléments figurant dans le dossier, d'un manque de visibilité de la formation au sein de l'UFR et d'un calendrier de recrutement inadapté. La faiblesse actuelle des effectifs est préoccupante pour le devenir de la formation, de création récente. Il est encore difficile d'apprécier efficacement l'insertion professionnelle des diplômés (seulement 14, depuis la création de la spécialité). Les modalités de pilotage de la formation ne sont pas clairement indiquées, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail commun des chercheurs et des professionnels.

- Points forts :

- Formation à finalité professionnelle, très innovante dans le domaine philosophique, projet pédagogique original, à l'intersection de la théorie et de la pratique.
- Forte pluridisciplinarité.
- Dispositif intéressant de missions sur le terrain et de stages de longue durée, susceptible de s'ouvrir aussi à la formation par alternance.

- Points faibles :

- Maquette et organisation pédagogique peu lisibles.
- Effectif très faible, visibilité et attractivité très réduites, malgré l'originalité du dispositif pédagogique.
- Le dossier peine à convaincre de son efficacité durable.



Recommandations pour l'établissement

Du point de vue des objectifs, il semblerait nécessaire de trouver un équilibre entre une formation résolument professionnelle (notamment grâce au développement, actuellement à l'étude, d'une formation par alternance) et une formation articulée à la recherche. Si cette seconde finalité était envisagée, elle pourrait être réalisée par le développement d'une collaboration étroite avec la spécialité *Philosophie et société* de la mention *Philosophie*.

Il serait utile de construire des outils de pilotage pédagogique adéquats aux spécificités de la formation et il serait indispensable d'en augmenter la visibilité et l'attractivité.

Enfin, une réflexion devrait être engagée s'agissant du positionnement de cette spécialité au sein de la mention *Environnement et développement durable* qui n'est pas explicité et, à ce stade, ne paraît pas suffisamment justifié.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

LE PRESIDENT

**SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE**

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr

racspes@univ-paris1.fr

Paris, le 28 juin 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

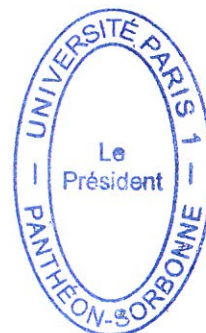
Objet : Evaluation des masters.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de l'Université Paris 1 à la suite du rapport d'évaluation concernant l'offre en masters pour 2014-2018.

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Philippe BOUTRY



Demande n° S3MA140006091

Domaine : Sciences humaines et sociales (SHS)

Mention : Environnement et développement durable (EDD)

Réponse concernant la présentation de la mention :

Le rapport de l'AERES insiste sur le caractère original de ce master « en insistant sur la pluridisciplinarité ». Il prend en compte la variété et la richesse des spécialités et des parcours, tant en M1 que surtout en M2. Ces spécialités sont pour certaines co-habilitées par d'autres établissements, Paris 1 apportant des compétences bien ciblées dans ce champ en plein essor de l'environnement, autour des disciplines des SHS (droit, économie et gestion, géographie, philosophie et archéologie). En M2, le rapport identifie la logique de l'offre à la fois orientée vers la recherche et vers la professionnalisation avec des parcours en formation initiale, en alternance et en formation continue.

Dire que la mention n'a *pas de projet pédagogique* est trahir un peu l'essence même de notre master qui a été créé en 2005 avec pour vocation de construire un pôle de compétence et de formation en sciences de l'environnement dans le domaine des SHS, ces sciences de l'environnement étant généralement trustées par les sciences écologiques et les sciences de la physique et de la chimie de la terre et de l'atmosphère. La part fondamentale de l'anthroposphère, des organisations sociales et économiques, des formes d'occupation de l'espace, y compris sur des temps longs, et des dimensions juridiques et éthiques comme celles ayant trait à la responsabilité, sont une des composantes des objets du champ des sciences environnementales qui relèvent spécifiquement des spécialités des SHS. C'est pour cette raison qu'à Paris 1, nous avons, dès la construction de ce master fédéral, eu la volonté de forger un master unique et pluridisciplinaire. A l'exception de Genève ou d'autres universités étrangères, il n'existe pas en France de projet pédagogique embrassant un panel aussi varié de disciplines, surtout dans le domaine des SHS, et offrant une riche palette de spécialités de formation, dont les bilans, en termes d'insertion professionnelle et de poursuite en thèse attestent du dynamisme et de l'efficacité. Les fréquentes évaluations ou reconnaissances attribuées par des organismes autres que l'AERES (AEF, SMBG, etc.) viennent aussi en témoigner.

Cependant, pour un certain nombre de raisons valables, il paraît fort logique que le rapport de l'AERES ait pu identifier un certain nombre d'insuffisances au niveau de la mention : l'évaluation de l'AERES va permettre d'effectuer des réajustements appréciables qui rendront la poursuite de la conduite de notre projet. Celle-ci a atteint maintenant un haut niveau de maturité. Si son objectif initial était de conforter les spécialités, il convient effectivement que désormais un projet global, au niveau de la mention soit défini. Cela nécessitera sans doute que le(s) « pilote(s) » puisse(nt) y consacrer du temps et bénéficier de décharges de services comptabilisées dans leur emploi du temps, d'autant que les responsables successifs de la mention ont jusqu'à présent cumulé la responsabilité lourde d'une spécialité et le pilotage de la mention.

Concrètement, nous prévoyons d'officialiser l'existence du comité de pilotage, jusqu'ici plus informel, dont l'objectif est d'effectuer clairement des propositions d'activités communes sous formes de séminaires, de forums, de conférences, etc. Il devra développer une réelle stratégie de communication collective par la constitution de documents de présentation communs à toutes les spécialités de la mention en vue de participer entre autres à des salons d'information pour les étudiants. En outre, il devra se réunir en milieu d'année pour préparer notamment la présentation des spécialités aux étudiants de M1 mais aussi faire un bilan de la promotion en cours et des évolutions envisagées ; et en fin d'année il devra se réunir pour effectuer un bilan : cette réunion pourrait être l'occasion d'un séminaire de travail élargi.

Ce comité de pilotage élargi devra rassembler non seulement des enseignants des spécialités mais aussi des intervenants extérieurs, des professionnels, des représentants des associations des étudiants de nos spécialités dont l'action efficace en matière de recrutement professionnel joue en faveur de la création d'un réseau dynamique. Ces extérieurs peuvent offrir des avis sur les mutations en cours dans les milieux socioprofessionnels de l'environnement. Ils peuvent susciter des projets de recherche. Répondant à la suggestion du rapport de l'AERES, le comité de pilotage pourrait jouer un rôle positif dans la prospection de financements de thèses. Ce comité de pilotage devrait disposer d'une personne gestionnaire pour suivre les étudiants et connaître leur devenir, organiser l'évaluation des enseignements etc., ce que les enseignants n'ont pas le temps matériel de faire. Tout cela dépend du niveau d'engagement qu'entend assumer l'université pour développer un master qui constitue l'élément le plus avancé en matière d'innovation pluridisciplinaire.

Réponse concernant la spécialité de M2 Droit de l'environnement

La réponse qui peut être apportée à la notation B du pilotage de la spécialité « Droit de l'environnement » se permet d'attirer l'attention sur deux points. En premier lieu, le pilotage existe, mais il n'a probablement pas bien été mis en valeur dans la description de la formation : en effet, la codirection du diplôme par un professeur de l'Université Paris 1 et par un professeur de l'Université Paris 2 oblige à un dialogue permanent sur les questions que posent l'organisation et le fonctionnement de la formation tout au long de l'année. Concernant précisément les modifications de la maquette des enseignements apportées pour le prochain contrat, une consultation par mail de tous les enseignants du master a été conduite afin de recueillir leur appréciation. Par ailleurs, la sélection des dossiers des étudiants candidats à la formation est opérée conjointement par les deux professeurs dirigeant le diplôme. A cet égard, la suggestion de l'AERES d'introduire un entretien pour les candidats étrangers et les candidats en reprise d'études est intéressante et sera suivie d'effet, même s'il sera plus difficile à mettre en œuvre pour les étudiants étrangers. En second lieu, il est vrai que le pilotage peut apparaître à juste titre insuffisant. Si l'association des juristes en environnement aide l'équipe enseignante à maintenir un contact entre toutes les promotions - et parfois des très anciennes - et fournit un certain nombre de statistiques, le suivi du devenir des étudiants est insuffisant. Cette seule activité justifierait un personnel administratif dédié qui aurait le temps d'effectuer des enquêtes et d'établir des statistiques complètes et fiables, dont des enseignements généraux pourraient être tirés. Quant à l'évaluation des enseignements, elle existe pour le seul séminaire commun en droit, économie et géographie, car le défi pédagogique d'intéresser des étudiants de parcours différents est à relever et la difficulté d'être compris largement ressentie par les trois enseignants de ces disciplines. En outre, l'évaluation des enseignements est une question que l'Université souhaite depuis longtemps traiter de manière homogène pour toutes les formations, ce qui fait hésiter les équipes pédagogiques à prendre des initiatives en ce domaine. Mais il est tout à fait important de remédier dans le prochain contrat à cette faiblesse et les enseignants de la spécialité droit de l'environnement s'y emploieront. Enfin, et

surtout, un secrétariat dédié à la mention Environnement et développement durable au sein de l'Université contribuerait certainement à un meilleur pilotage de la mention et de ses spécialités et à rendre plus visibles la pluridisciplinarité et la complémentarité des différentes spécialités ainsi que leurs débouchés professionnels et de recherche. Dans ce dernier domaine, le financement des thèses est le nœud gordien de la faible attractivité de la recherche fondamentale et du déclin du nombre des thèses en droit de l'environnement.

Réponse concernant la spécialité de M2 GGRC

- 1) l'absence de cours sur les assurances sera comblée dès l'année prochaine par le développement du partenariat avec l'AMRAE qui se traduira par la création d'un mini-module "assurances" de 9h de cours au sein de l'UE des Petits Amphis. Le volume horaire sera porté à 12 ou 15 à l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle maquette à la rentrée 2014.
- 2) concernant les partenariats à l'international, nous allons l'envisager à travers une réflexion courant sur plusieurs années en faisant jouer tous les réseaux existants. Concernant la spécialité GGRC, nous pouvons faire jouer les réseaux de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, qui est notre partenaire privilégié. L'exercice d'une semaine que la DGGN organise pour nos étudiants chaque année est d'ailleurs un exercice de type international dans la mesure où il fait intervenir des forces de gendarmerie issues de plusieurs pays de l'UE.
- 3) concernant le comité de pilotage du master (dont la composition n'a pas été précisée dans le dossier), il est composé des deux directeurs du master et des deux professionnels (MAST) associés au master. Nous faisons par ailleurs appel systématiquement à des professionnels des entreprises partenaires pour participer au jury de recrutement.
- 4) l'absence de précision du rattachement des EC de l'équipe du master est un oubli qui sera réparé dans la plaquette de présentation. La spécialité GGRC est en fait fortement intégrée dans des réseaux de recherche, ce qui se traduit actuellement par :
 - une thèse de doctorat qui vient d'être entamée par un étudiant (professionnel) du master diplômé en 2012. Cette thèse (consacrée à une analyse comparative de la gestion des risques et des crises en France et dans les pays anglo-saxons) est codirigée par deux EC de la spécialité GGRC et l'étudiant est intégré à un des laboratoires supports de la spécialité (LGP, UMR 8591).
 - par l'intégration de plusieurs membres de l'équipe pédagogique du master dans 2 projets de recherche sur les crises qui viennent d'être acceptés : le projet CRISSIS (financement par le Comité Français de Recherche Stratégique à hauteur de 135000 euros, projet porté par un des directeurs du master) consacré à l'évaluation des crises liées au risque submersion marine sur le littoral français du Languedoc ; le projet ASTARTE (projet européen, financé pour sa partie française à hauteur de 200000 euros), consacré à l'évaluation des crises liées au risque tsunami sur la côte d'Azur.
- 5) la critique concernant l'absence de cours sur les outils informatiques n'a pas lieu d'être. Ce type d'enseignement est en effet bien représenté dans la maquette actuelle et future à travers les cours de SIG (24h) et les cours de statistiques et comptabilité (30h).

Réponse concernant la spécialité de M2 DDMEG

- Le rapport de l'AERES relève la présence de la spécialité DDMEG dans 2 mentions de master sans que ce soit mentionné dans le dossier : en fait, ce double rattachement n'est pas indiqué dans le dossier parce qu'il ne correspond pas à la réalité, la spécialité DDMEG étant rattachée à la seule mention Environnement et développement durable (ce que l'évaluation AERES de la mention Management trouve à juste titre plus naturel). Cette présentation est due à une maladresse dans la confection administrative des dossiers de l'UFR de gestion, qui co-habilite pour la première fois le master DDMEG, au titre de son nouveau parcours RSE. Co-habilitation n'implique en effet pas rattachement à une mention de l'UFR de gestion (à l'instar des autres UFR co-habilitant la spécialité).
- Tous les enseignants-chercheurs de Paris 1 sont naturellement rattachés à l'une ou l'autre des unités de recherche de l'université, UMR ou EA, comme mentionné sur le site web du M2P DDMEG (<http://www.univ-paris1.fr/diplomes/ddmeg/>). Par manque de place dans les formulaires à remplir pour l'AERES, nous n'avons pas précisé ces rattachements.
- Le rapport de l'AERES considère comme une faiblesse du dossier le fait qu'un seul des deux parcours soit ouvert en alternance. Il faut pourtant noter que jusqu'ici la spécialité proposait un seul parcours MOET, qui n'était pas ouvert à l'alternance. En tant que telle, la spécialité avait été très bien évaluée au contrat précédent et il n'est pas apparu comme souhaitable de prendre simultanément le risque de créer un second parcours et d'ouvrir le tout à l'alternance. Dès sa création, le parcours RSE pourra ainsi être suivi par des étudiants en alternance, ce qui est facilité par un calendrier pédagogique différent du parcours MOET. Mais, comme le préconise le rapport, l'intention des responsables de la spécialité est bien d'utiliser cette expérience pour réfléchir sur les modalités d'ouverture du parcours MOET à son tour à l'alternance.
- Par ailleurs, les disparités existant entre les charges de cours et les crédits européens associés sont volontaires car le nombre de crédits est fondé sur la charge de travail demandée aux étudiants, certains cours prévoyant un peu moins d'heures d'enseignement mais davantage de travail personnel. Par exemple, les 20 heures de cours de "European Regulation" procurent 4 ECTS, donc plus que les autres cours, parce que c'est un enseignement très important, assuré en anglais, et qu'il demande une charge de travail supplémentaire de la part des étudiants qui sont évalués sur des travaux personnels exigeants.
- Enfin, la gouvernance de la spécialité est solidement exercée par un comité de pilotage qui réunit un enseignant de chacune des UFR concernées et de l'ENSG. Toutes les décisions stratégiques ou simplement importantes sont prises par ce comité, en relation permanente et qui se réunit au moins deux fois par an, tandis que la gestion courante du master est assurée par sa directrice, assistée des secrétariats pédagogiques.
- L'association des anciens (MPEPS) fournit en outre un support extrêmement utile en participant au recrutement des nouveaux étudiants, en organisant week-end d'intégration et forum professionnel, et surtout en collectant offres de stages et d'emplois.
- Notons en conclusion que la spécialité DDMEG est classée depuis des années par le cabinet SMBG dans les meilleurs masters du domaine (la plupart des formations classées avant lui sont des masters spécialisés qui jouissent de l'effet grande école), et qu'il a été cité cette année, en 2012-2013, par *le Nouvel Observateur* et *Challenges* parmi les "pépites de la fac".

Réponse concernant la spécialité de M2 BIOTERRE

1) L'absence d'informations détaillées sur le contenu des UE sera compensée très prochainement par l'ouverture d'un site web, ouvert en libre accès, ayant, entre autres, pour objectif de détailler les contenus des enseignements, de présenter des exemples de réalisations de rapports effectués par les étudiants dans le cadre des ateliers mais aussi de signaler l'intégration de ce master dans ses réseaux à la fois internationaux, professionnels et scientifiques.

2) Le master est adossé officiellement à deux équipes de recherche, l'UMR LADYSS 7533 et le LGP 8591, deux UMR CNRS – Paris 1. Les deux enseignants-chercheurs codirecteurs du master sont d'ailleurs membres respectifs de ces deux UMR. Outre ces deux laboratoires, d'autres intervenants académiques ont l'opportunité de recruter des étudiants en stage, comme N. Bécu au laboratoire Prodig, Nathalie Frascaria au laboratoire BIOEMCO des universités scientifiques de Paris, mais aussi d'autres enseignants-chercheurs d'autres établissements comme Luc Abbadie de l'université Paris 6, Thierry Taton de l'université d'Aix-Marseille, etc. Ces informations seront détaillées et mises à jour sur le site web.

3) Concernant le pilotage de la formation, puisqu'il s'agit d'un master à la fois « R » et « pro » avec notamment de l'apprentissage, le master est dirigé par deux professeurs d'université, l'un plutôt chargé du parcours en formation initiale et en particulier en recherche et l'autre du parcours en alternance. Comme cela a été indiqué en page 52 du projet adressé à l'AERES, il existe un conseil de perfectionnement : « Le conseil de perfectionnement joue le rôle de conseil pédagogique et professionnel. Il est constitué des enseignants académiques et extérieurs (...) qui se réunissent au moins une fois par an sur convocation des responsables de la formation. Cette réunion prend la forme d'un séminaire de travail au cours duquel il est fait le bilan de la formation, l'analyse critique de l'évaluation. Ce conseil a pour rôle d'améliorer le fonctionnement interne de la formation, de suggérer des évolutions, notamment en exprimant des besoins en contenus en savoirs ou en savoir-faire ». A titre d'exemple, nous ferons dès cette année, comme l'an dernier, une réunion de travail le dernier vendredi de juin 2013. Cette réunion est l'occasion de discuter du bilan des activités pédagogiques et scientifiques du master, des activités de formation académique et professionnelle, les activités théoriques ainsi que celles appliquées correspondant à une mise en situation professionnelle, que ce soit dans le cadre des ateliers ou dans le cadre des stages. En particulier nous invitons tous les maîtres de stages. Cette réunion se déroule en trois temps dont deux parallèles : une réunion des enseignants, des intervenants et des maîtres de stages qui discutent du bilan ; en parallèle, une réunion des seuls étudiants qui effectuent un bilan équivalent ; le troisième temps consiste en une mise en commun des appréciations. La réunion se termine par un buffet convivial auquel les responsables de l'UFR et de l'université sont invités.

4) L'évaluation du master par les étudiants s'effectue de deux manières, à la fois « au fil de l'eau » par évaluation systématique des interventions et des enseignements, par le biais d'un questionnaire envoyé par internet, avec retour auprès des intervenants qui sont donc informés sur l'appréciation de leur enseignement par les étudiants ; en outre, lors de la réunion de bilan de fin d'année, les étudiants, rassemblés à part sont invités à discuter de leur année de formation.

Réponse concernant la spécialité de M2 TDPP

1) L'absence de certaines informations dans le dossier, comme l'ont suggéré les rapporteurs, est effectivement liée à un problème d'intégration des données dans le document final, en particulier des annexes qui avaient été constituées, concernant les indicateurs et la présentation de l'équipe pédagogique. Ces annexes 1 et 2 sont jointes à cette réponse. Concernant les contenus développés des UE et des modules, il n'avait pas été envisagé de les joindre au dossier, car ils sont disponibles sur le site internet du master (site de l'ENSP,

http://www.ecole-paysage.fr/site/masters_paysage/master_TDPP.htm), pour ce qui est de la maquette actuelle, et sont jointes à cette réponse en annexe 3, pour ce qui est de la future maquette qui sera mise en place dès la rentrée 2014. Il est entendu que l'on veillera à l'avenir à ce qu'ils soient aussi indiqués à partir du site internet de l'Université Paris 1, et un protocole sera mis en place pour la coordination des

secrétariats de Paris 1 et de l'ENSP. La consolidation du pilotage de la mention déjà évoquée aidera à cette amélioration envisagée à très court terme.

2) Le positionnement recherche n'est en effet par correctement illustré par le nombre de doctorants à la sortie, qui est de l'ordre de 2 à 4 par an. Mais ce positionnement est lié, en premier lieu, à l'approche pédagogique qui se distingue des autres formations au paysage par la place de la recherche par rapport à la pédagogie par l'atelier et la pratique. Cela rend cette formation unique dans le panorama des formations dans ce domaine, tant en France que dans d'autres pays européens où l'architecture du paysage ne dispose que de formations pratiques. D'autre part, mais dans la même logique, ce positionnement est lié à la place de cette spécialité dans l'offre de formation de l'ENSP, qui est forte côté professionnelle, du fait du diplôme de paysagiste dplg et d'un important développement de la formation continue, avec notamment un Certificat d'Etudes Spécialisées en Paysage (formation professionnalisante d'un an). Ce certificat est susceptible de répondre à la demande de complément de formation pratique des professionnels, alors que ceux qui cherchent un approfondissement théorique et méthodologique pourront se tourner vers la spécialité TDPP. En ce sens, la majorité des élèves prennent cette formation TDPP effectivement comme un approfondissement professionnel, mais par la recherche et non par la pratique, ce qui justifie de maintenir son affichage « recherche ». Enfin, le flux de 2 à 4 doctorants par an correspond aux besoins actuels de l'enseignement-recherche dans le domaine du paysage et fait l'attractivité du master du fait de l'absence de ce type de formation au niveau national et même à l'étranger (cas des Espagnols ou des Belges notamment qui ont les formations pro, les besoins en enseignants-docteurs, mais n'ont pas ou peu de formation recherche, ce qui attire les paysagistes qui veulent préparer un projet de doctorat chez nous). La reconnaissance progressive que l'on constate, surtout à l'étranger, du doctorat dans les milieux professionnels, pourrait conduire à une augmentation de ce flux, en parallèle avec l'augmentation de l'offre de contrat doctoral, qui reste aussi assez faible, mais croissante (bourses CIFRE).

3) L'ouverture de la formation à l'alternance est très sérieusement envisagée, dans une dynamique qui pourrait concerner l'ensemble de la mention de master (M1 et M2), comme ce qui se prépare avec la cohabilitation avec AgroParisTech (mention Espaces, Ressources, Milieux). Elle est envisagée dans une formule par périodes annualisées, pour que le temps en entreprise concerne surtout le 2ème semestre, avec une semaine d'enseignement sur trois au 1er semestre. La configuration où « l'entreprise » est un laboratoire de recherche serait particulièrement intéressante dans la perspective de développer le doctorat ; et l'ENSP dispose d'une expérience utile dans ce domaine, puisque le cursus de paysagiste DPLG est offert en alternance depuis trois ans. On constate néanmoins que cette ouverture nécessite des moyens humains importants, tant de la part des enseignants que de la part des secrétariats.

Réponse concernant la spécialité de M2 TGAE

- *projet pédagogique*

Il s'agit d'une spécialité où dominent les enseignements en Télédétection - 180 h réparties sur deux UE dont une 1 UE de 60 h consacrée aux bases physiques de la Télédétection et 1 UE de 120 h qui traite des méthodes d'analyse et de traitement des données issues des instruments de la Télédétection et des applications de la Télédétection pour le suivi de l'environnement urbain, rural, et des risques naturels. Les enseignements de Géomatique (120h) portent sur les concepts et méthodes de la Géomatique et sur ses applications pour des questions d'aménagement et de risques à travers des études de cas.

Au début du premier semestre, est organisé un enseignement comprenant un stage de terrain de 3 jours en Baie du Mont Saint Michel qui donne lieu à une restitution individuelle des travaux de terrain sous

forme d'un dossier réalisé à partir d'analyse d'images par photo-interprétation assistée par ordinateur et de relevés *in situ* (topographie et espèces végétales).

Les enseignements dispensés dans l'UE « mesures et instruments » permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques nécessaires à la bonne compréhension des phénomènes physiques qui sont à la base des méthodes de la Télédétection spatiale. Les enseignements relatifs aux applications de la Télédétection et de la Géomatique aux études environnementales les préparent quant à eux à élaborer des réponses aux questions qu'ils auront à traiter dans leur futur milieu professionnel. Nous étudions en outre les possibilités de mutualisation d'une UE plus généraliste avec les responsables des spécialités de la mention Environnement et Développement durable de Paris 1 (M2 GGRC, M2 DDMEG).

Les enseignements d'informatique et de programmation (60h) sont les seuls enseignements purement techniques : ils donnent aux étudiants une réelle autonomie en ingénierie des données géographiques et plus spécifiquement dans la conception et/ou l'adaptation des méthodes et outils de traitement des données de Télédétection et autres données géolocalisées qui vont leur permettre de proposer des solutions à la fois pratiques, concrètes et innovantes aux problèmes qu'ils auront à résoudre dans leur futur milieu professionnel (entreprise ou laboratoire). Ces enseignements constituent également une spécificité de la spécialité TGAE très appréciée aussi bien par les étudiants qui souhaitent travailler en entreprise (où la demande de compétences en programmation est très souvent exigée) que par ceux qui s'orientent vers la poursuite en thèse dans la mesure où les équipes de recherche comptent de plus en plus fréquemment sur les doctorants pour faire évoluer de façon autonome les méthodes et outils d'analyse des données issues des instruments de la Télédétection spatiale et les confronter avec d'autres données géolocalisées via la Géomatique.

On envisagera par ailleurs, même si le niveau requis est inférieur à celui obtenu après la validation de l'UE d'informatique de TGAE, de donner accès à une certification en informatique pour les étudiants qui le souhaitent.

Enfin, l'acquisition de l'anglais scientifique, si elle est déjà prise en compte dans l'UE concernant les bases physiques de la Télédétection, où les étudiants réalisent des exposés à partir d'articles scientifiques en anglais, pourra être complétée par des enseignements d'anglais scientifique mutualisés avec ceux dispensés dans le master « Géographie et sciences des territoires - spécialité DYNARISK » de l'université Paris 7.

- *insertion professionnelle et poursuite des études choisies*

Les étudiants préparent leur insertion professionnelle par la réalisation individuelle de projets de recherche (mini-projets) proposés et encadrés par les intervenant appartenant aux équipes de recherche (LADYSS, PRODIG) sur lesquelles est adossée la formation. Ils reçoivent également un enseignement qui les prépare très spécifiquement à élaborer leur projet professionnel (présentation des compétences acquises, rédaction d'un CV, entretiens).

Ils sont également directement en contact avec le milieu professionnel de la recherche et des entreprises en participant chaque semaine à un séminaire où interviennent des chercheurs français ou étrangers extérieurs à l'université (environ 30 heures au total au premier semestre mutualisées avec la spécialité Méthodes Physiques en Télédétection de la mention du Master STEP (Sciences de la Terre, de l'Environnement et des Planètes). Ils y acquièrent des connaissances sur les programmes nationaux ou internationaux en cours en Télédétection et Géomatique, et sur les futures missions spatiales en liaison avec les questions de recherche actuelles dans différents domaines de l'environnement (climat, risques naturels, urbanisme, agriculture, foresterie, hydrologie, ...).

Enfin au cours de leur stage en entreprise ou en laboratoire, chaque étudiant est suivi par un enseignant chercheur intervenant dans la formation et ce jusqu'à la soutenance du mémoire.

- *pilotage de la spécialité*

Les enseignants des universités participant à la formation (Paris 7, Paris 1, Paris 6, UVSQ) sont organisés en comité de pilotage de la spécialité pour recruter les étudiants, faire évaluer les enseignements par les étudiants, faire évoluer les contenus des enseignements en fonction de l'évolution des développements scientifiques et techniques du domaine. Il est envisagé d'ouvrir ce comité en le transformant en comité de perfectionnement en y intégrant par exemple des professionnels appartenant aux entreprises qui accueillent régulièrement les étudiants en stage, et les anciens étudiants de la spécialité TGAE devenus des professionnels dans les entreprises privées, publiques ou dans les laboratoires de recherche.

Ce comité pourra renforcer ses liens avec l'Observatoire de la Vie Etudiante et avec l'association des anciens étudiants de TGAE afin d'améliorer le suivi des diplômés sur le moyen terme.

Le choix du *numerus clausus* de 15 est essentiellement lié à la volonté d'assurer une bonne insertion professionnelle des diplômés. Il pourra passer à 20 si les autres universités partenaires s'assurent d'un recrutement de haut niveau. Cette augmentation est rendue possible depuis l'installation de la salle dédiée à cette formation dans les nouveaux locaux du site PRG de Paris Diderot. Cependant, le jury d'admission restera exigeant sur la qualité des dossiers des candidats afin de ne retenir que ceux qui apparaissent susceptibles de suivre la formation avec succès.

La fusion avec la spécialité *Carthagéo* ne peut être envisagée dans la mesure où les objectifs de TGAE se différencient assez radicalement de ceux de *Carthagéo* qui forme avant tout aux métiers de la cartographie et des Systèmes d'Information Géographique sans lien privilégié avec l'utilisation de la Télédétection pour aborder les questions environnementales.

La formation est actuellement proposée en formation initiale et en formation continue à Paris 7 (1 étudiant en FC par an selon les cas).

Il est désormais envisagé d'organiser une formation en alternance pour une partie des candidats qui le souhaitent.

Réponse concernant la spécialité ETHIRES

- Concernant l'offre de séminaires et leurs intitulés, nous avons déjà engagé une réflexion pour rendre la maquette plus lisible.

- Concernant la « gouvernance » d'ETHIRES, la formation est pilotée par un enseignant-chercheur de l'UFR de philosophie. Celui-ci/celle-ci planifie notamment les différents sujets d'étude qui seront traités par les groupes d'étudiants au S1 et au S2. Dans le cadre de ces missions, les étudiants sont encadrés par l'enseignant-chercheur responsable de la formation, qui reçoit chaque groupe de travail une heure par semaine. L'EC dispense un cours en fonction du sujet traité par les étudiants dans chaque groupe. Les étudiants sont également encadrés par un tuteur extérieur à l'université, qui doit veiller à la bonne insertion des étudiants dans le milieu professionnel où ils conduisent leur étude durant tout le semestre. L'enseignant-chercheur est en contact régulier avec les

tuteurs. Une réunion a lieu en milieu de semestre avec les tuteurs pour faire le point sur l'état d'avancement des missions.

- Concernant la pérennité de la formation, il convient de noter que l'effectif a été en 2012-2013 de 16 étudiants. On peut espérer que cette formation intéressera chaque année davantage d'étudiants. Toutefois, compte tenu de la pédagogie d'ETHIRES (sur la base de travaux en ateliers pour lesquels les étudiants sont répartis en petits groupes), la promotion idéale se situe aux alentours d'une vingtaine d'étudiants – effectif qui devrait être atteint l'an prochain. La formation atteint de ce point de vue sa « vitesse de croisière ».

La pérennité d'ETHIRES dépend toutefois de l'implication forte des professionnels extérieurs à l'université - les tuteurs donc, mais aussi tous ceux qui contribuent grandement à l'organisation des séances de restitution des travaux des groupes d'étudiants, à la fin du S1 et du S2 (restitution devant un auditoire d'une soixantaine de professionnels qui sont susceptibles ensuite de proposer des stages aux étudiants. Il s'agit par conséquent d'un temps fort de l'année de formation). Or, cette implication repose aujourd'hui exclusivement sur du bénévolat. Le recrutement d'un professionnel comme PAST ou MAST (pour 96HETD/an) permettrait de consolider ce dispositif. Le PAST/MAST pourrait en outre être chargé de collecter de la taxe d'apprentissage, l'idée étant qu'à terme son poste soit autofinancé.

- Concernant le passage à l'alternance : l'organisation d'ETHIRES (séminaires universitaires et missions d'étude) n'est pas compatible avec le principe de l'alternance. Passer à l'alternance n'est pas faire évoluer ETHIRES, mais supprimer ETHIRES et mettre en place un tout autre dispositif. Il n'est en revanche envisageable d'ouvrir ETHIRES à la formation continue.

- Concernant l'insertion d'ETHIRES dans le Master inter-UFR « Environnement », il convient de noter la question environnementale est bien traitée dans la formation, au travers de séminaires dédiés (un séminaire d'éthique environnementale, un séminaire d'anthropologie de la nature) et de missions d'étude (par exemple, mission au S1 de cette année sur la transition énergétique, mission au S2 l'an dernier sur l'entomophagie comme éco-industrie). La présence d'ETHIRES dans ce grand Master se justifie, même si les missions couvrent une large gamme de thématiques et non seulement des thématiques environnementales.

ANNEXE 1

TABLEAUX DES INDICATEURS DE LA SPÉCIALITÉ TDPP

BILAN DES EFFECTIFS						
Année universitaire		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
2	Nombre d'inscrits pédagogiques en M2	19	16	22	16	19
3	Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant	0,21	0,06	0,1	0,06	0,1

1-2 : *inscrits pédagogiques en début d'année universitaire dans la mention pouvant mener à l'obtention de ce diplôme.*

3 : *nombre d'inscrits pédagogiques en M2 en début d'année universitaire ne provenant pas du M1 correspondant divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2.*

SUIVI DU DEVENIR DES ÉTUDIANTS EN COURS DE CURSUS						
Année universitaire		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
6	Taux de réussite en M2	0,85	0,81	0,9	0,81	0,9

4 : *nombre d'inscrits pédagogiques admis en M2 divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M1 en début d'année universitaire.*

5 : *nombre d'abandons en M1 divisé par le nombre d'inscrits en M1 en début d'année universitaire. Est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu.*

6 : *nombre d'inscrits pédagogiques en M2 ayant obtenu leur diplôme divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques en M2 en début d'année universitaire.*

SUIVI DU DEVENIR DES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS						
Année universitaire		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
7	Taux de poursuite en doctorat	0,12	0,07	0,15	0,18	0,23
8	Taux d'insertion professionnelle	1	0,9	0,92	0,9	
	Taux de réponse à l'enquête (enquête à 6 mois)	0,56	0,5	0,6	0,6	

7 : *nombre d'inscrits en doctorat divisé par le nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme.*

8 : *taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, d'après les chiffres obtenus lors de la dernière enquête menée par l'établissement (on indiquera également le taux de réponse à l'enquête).*

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE			
Année universitaire 2011-2012		M1	M2
9	Volume horaire		322
10	Taux des enseignements de préparation à la vie professionnelle		32,00%
11	Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité		22
12	Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité		247
13	Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité		75
14	Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique		37,00%

9 : *nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré.*

10 : *nombre d'heures d'enseignements de préparation à la vie professionnelle divisé par le volume horaire (défini ci-dessus).*

14 : *nombre d'intervenants professionnels (non académiques) divisé par le nombre total de membres de l'équipe pédagogique).*

ANNEXE 2 : EQUIPE PEDAGOGIQUE DE LA SPÉCIALITÉ TDPP

Enseignants effectuant des interventions suivies dans la formation (* : intervenants ayant une activité de praticien du projet de paysage ou de politique publique, extérieure aux établissements de rattachement)

- François Adam (CAUE 78). Paysagiste dplg. *
- Régis Ambroise (Ministère de l'agriculture). Ingénieur agronome. *
- Pascal Aubry (MC – ENSP/ENSA La Villette). Paysagiste dplg.
- Christine Aubry (IR – AgroParisTech). Agronome.
- Sophie Bonin (MC – LAREP/ENSP). Agronome et géographe.
- Didier Bouillon (PR – LAREP/ENSP). Anthropologue.
- Catherine Carré (MCF – Université Paris 1). Géographe.
- Benjamin Chambellan (collectif Alpage). Paysagiste dplg. *
- Jean François Coulais (IR-ENSAM). Géographe, docteur de l'EHESS.
- Denis Delbaere (MC- ENSAP Lille). Paysagiste dplg. *
- Pierre Donadieu (PR émérite – LAREP/ENSP).
- Stéphane Duprat (collectif Alpage). Paysagiste dplg. *
- BertrandFollea (agenceFollea-Gautier). Paysagiste dplg. *
- Pauline Frileux (MC – LAREP/ENSP). Ethno-écologue.
- Nicolas Gilsoul (ENSP/libéral). Architecte, Dr en sciences et architecture du paysage.*
- Lydie Goeldner (PR – Université Paris 1, UMR PRODIG). Géographe.
- Yves Gorgeu (DE - Mairie-Conseils). Ingénieur agronome. *
- Xavier Guiomar (IR – AgroParisTech). Géographe.
- Rémi Janin (Fabriques – Architectures Paysages). Paysagiste. *
- Sonia Kéravel (MC – LAREP/ENSP). Paysagiste dplg. *
- Audrey Marco (MC – LAREP/ENSP Marseille). Ecologue.
- Yves Luginbühl (DR émérite – UMR LADYSS/CNRS). Agronome et géographe.
- Alexis Pernet (MA école d'architecture – LAREP). Paysagiste dplg et géographe.*
- Frédéric Pousin (PR – LAREP/ENSP). Architecte. Directeur du LAREP.
- Alain Sauter (MCF – Université Paris 1, UMR PRODIG). Géographe.
- Monique Toublanc (MC – LAREP/ENSP). Ingénieur horticole et sociologue.
- LionellaScazzosi (PR – Politecnico de Milan). Architecte.
- Jean-François Seguin (Ministère de l'Ecologie et du DD). *
- Martin de la Soudière (CR – EHESS). Anthropologue.
- Martin Van den Toorn (PR - Université de Delft, Pays-Bas). Architecte-paysagiste.
- Gilles Vexlard (PR - agence Latitude Nord). Paysagiste dplg. *
- Roland Vidal (IR – LAREP/ENSP). Sciences de l'environnement.

ANNEXE 3

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS DE LA SPÉCIALITÉ TDPP

UE n°1 : Histoire et critique du projet de paysage (8 ECTS)

Objectifs

Le projet de paysage est abordé dans cette UE en tant que lieu privilégié de la pratique des architectes paysagistes. L'objectif est d'en traiter dans ses multiples dimensions, tant à travers ses évolutions historiques qu'à travers la diversité de ses mises en œuvre actuelles.

Appliqué d'abord à l'échelle du jardin et du parc privé et public, le projet de paysage a été amené à se transformer en fonction de contextes historiques et culturels multiples pour aborder de nouveaux objets, à des échelles variées et élaborer des outils originaux ou partagés avec les autres professionnels de l'aménagement de l'espace que sont les architectes, les urbanistes et les géographes engagés dans l'action.

L'UE s'organise autour de trois modules, ayant chacun un objectif pédagogique propre.

Le premier module, *Histoire du paysagisme*, traite des relations qui ont lié l'architecture du paysage à l'urbanisme depuis la naissance de cette discipline au début du XXe siècle, jusqu'à son effacement relatif actuel. C'est l'occasion d'aborder plusieurs formes du projet de paysage en relation avec des figures de paysagistes, en les situant historiquement et culturellement avec précision, notamment au sein de leur milieu professionnel. Les choix de contextes, européen, américain et autres permettront de ne pas se limiter à une approche nationale, ni même européenne, mais bien de traiter d'une culture paysagiste constituée de réseaux, d'échanges d'idées, de personnes et d'expériences qui structurent l'ensemble de ce module.

Le second module, *Analyse critique de projet de paysage*, traite concrètement de la description d'un projet de paysage, dans ses diverses composantes, construites, mais aussi dessinées et écrites. Le projet est ici saisi dans la diversité de ses manifestations, dans ce qui les relie, mais aussi les sépare. Ce volet accorde une place centrale à l'analyse in situ, c'est à dire à l'expérience du lieu configuré, à l'exercice d'un regard informé et critique et à l'inscription et la transmission des observations et notations. Il comporte une part méthodologique importante. La représentation, mise en œuvre dans cette analyse critique fait l'objet d'un enseignement particulier, pratique et théorique, qui ouvre sur l'environnement numérique auquel le chercheur est aujourd'hui nécessairement confronté.

Le troisième module, *Pratiques paysagistes contemporaines*, mutualisé avec l'Université Paris-1, présente plusieurs démarches d'architectes paysagistes contemporains. Celles-ci, représentatives des diverses formes que revêt aujourd'hui l'activité professionnelle de paysagiste, permettent de mieux comprendre quelles compétences propres l'architecture de

paysage apporte dans le champ de l'aménagement de l'espace et du territoire, où interviennent d'autres spécialistes, mais aussi des acteurs de la société civile.

L'enseignement dispensé par des chercheurs et des professionnels de l'architecture du paysage a pour objectif de transmettre aux étudiants des éléments de la culture propre au champ de l'architecture du paysage, d'expliquer les démarches de projets de paysage et de donner les outils pour les décrire, les comparer, en comprendre la valeur et l'actualité dans le débat contemporain.

Attendus pédagogiques :

L'enseignement dispensé dans ce module prend la forme de cours, de visites, mais aussi de travaux pratiques permettant l'entraînement aux savoir-faire dispensés : recherche de sources, interprétation des documents, notation graphique et écrite, expression articulant de manière raisonnée plusieurs registres d'expression.

Les étudiants sont évalués sur l'assimilation des savoirs transmis ainsi que sur leur capacité à mettre en œuvre une analyse critique *in situ*, c'est à dire à en maîtriser les méthodes et les outils. A l'issue de l'enseignement prodigué dans ce module, il est attendu que les étudiants soient capable de porter un regard critique sur les réalisations paysagères tant historiques qu'actuelles.

Organisation :

L'UE, dirigée par Frédéric Pousin, ENSP, est organisée sur la base de :

- Module 1 : 27h de conférences sur l'histoire du paysagisme envisagée comme une histoire de l'aménagement à partir du point de vue du paysage, des savoirs qui lui sont propres et des professionnels qui s'en réclament. (Frédéric Pousin, Sonia Keravel, ENSP, Denis Delbaere, ENSAP Lille, Alexis Pernet, ENSA Clermont-Ferrand).
- Module 2 : une analyse de projets, encadrée, individuellement, s'appuyant sur une méthode d'analyse critique et de collecte des sources visuelles ainsi que sur des visites de terrain. Les projets sont choisis parmi les réalisations présentées dans les conférences (Martin Van den Toorn, Université de Delft, 18h ; Jean-François Coulais, ENSA Versailles, 12h)
- Module 3 : 24h de conférences et d'une sortie de terrain, mutualisés avec une spécialité pluridisciplinaire de Paris 1 (spécialité DDMEG), sous la direction de Catherine Carré, Paris 1 et Sonia Kéavel, ENSP, sur les pratiques paysagistes contemporaines (François Adam, Pascal Aubry, Denis Delbaere, Nicolas Gilsoul, Alexis Pernet, Jean-François Seguin, Gilles Vexlard)

Evaluation

Pour les deux premiers modules, un dossier illustré de 10 à 20 pages est demandé, présentant une analyse critique d'un projet réalisé, en région parisienne ou ailleurs, s'appuyant sur une lecture *in situ* et l'exploitation de sources textuelles et iconiques. Pour le troisième module, l'évaluation est liée à la journée de terrain, avec un exercice de restitution en fin de journée.

UE n° 2 : Paysages d'interfaces (8 ECTS)

Cet enseignement est consacré à la place du paysage dans la gestion des territoires, en développant et en croisant notamment les approches du paysage construites par la géographie, l'écologie, et l'agronomie. Il explicite des démarches de recherche se positionnant à l'interface de plusieurs disciplines, la recherche interdisciplinaire étant devenue nécessaire pour répondre aux questions paysagères contemporaines. Sous un angle théorique, l'étudiant apprendra à identifier les problèmes que pose la gouvernance des milieux par rapport à la diversité des acteurs et à la complexité des espaces, particulièrement dans les interfaces ville, nature et agriculture. Ces problèmes sont explicités dans une histoire longue des rapports des sociétés européennes à la nature et au paysage, rapports politiques, sociaux, écologiques et esthétiques. Sous un angle opératoire, certains outils seront présentés et étudiés, comme outils de connaissance, principalement les atlas de paysage, en insistant sur la méthode d'élaboration d'un document de référence. L'enseignement est organisé en trois modules :

Module 4 : *Approches géographiques et historiques des paysages et des milieux* (organisé par Paris 1, Lydie Goeldner, Alain Sauter). Le principal objectif est de maîtriser les concepts et les méthodes qui ont été développées par les géographes sur le paysage, dans les différents courants de cette discipline, jusqu'aux approches contemporaines, à partir d'une entrée par milieu (forêt, littoral, zones humides, montagne). Un retour sur le rôle du géographe dans la préparation des atlas de paysages, documents de référence dans les départements, est prévu, afin de proposer une approche introductive sur la recherche appliquée dans le domaine de la gestion des paysages et balayer les différentes approches. Chacun des milieux qui seront abordés lors des différentes séances seront également largement illustrés par des cas de recherches afin de présenter le possible rôle du géographe-chercheur et d'instiller des réflexions pour le mémoire de recherche demandé (UE5).

Module 5 : *Regards croisés sur la nature, la ville et le paysage urbain* (Audrey Marco, ENSP). Ce module vise l'acquisition des principaux concepts scientifiques de l'écologie du paysage, de l'écologie de la restauration, et de l'ethnoécologie qui permettent de comprendre les paysages. La ville et ses périphéries ont été choisies pour illustrer la manière dont s'élaborent de nouvelles formes de nature, à travers l'action conjointe de processus naturels et sociaux, et les répercussions de celles-ci en matière d'aménagement et de gestion des espaces publics contemporains. Ce module accorde une place importante aux expériences de recherche interdisciplinaires qui intègrent les sciences de la nature, de l'homme et de la société ainsi que de la conception.

Module 6 : *Agriculture urbaine et projet de territoire* (Roland Vidal, ENSP ; Xavier Guiomar, AgroParisTech). En complément des modules précédents, c'est la dimension agronomique qui est abordée. Les étudiants doivent prendre la mesure des contraintes, des exigences mais aussi des transformations récentes des systèmes productifs agricoles, dans des contextes métropolitains, en articulation avec la montée des préoccupations environnementales, et alimentaires, qui font du paysage une notion centrale pour construire un projet commun à l'interface ville-agriculture.

Attendus pédagogiques :

On attend de l'étudiant à l'issue de cette UE qu'il soit capable de prendre en compte les principes des approches géographiques, écologiques et agronomiques du paysage, dans une logique de conseil de la maîtrise d'ouvrage des études et des projets de territoire. Il aura développé des capacités de compréhension et même de mise en dialogue des disciplines écologiques et agronomiques avec les métiers de la conception et de la planification des espaces. Il maîtrisera les concepts et les méthodes d'étude des relations entre la ville et ses espaces ouverts, notamment ceux liés à des systèmes

productifs territoriaux (agriculture, forêt, littoraux, cours d'eau). Les étudiants seront aussi sensibilisés au travail en équipe pluridisciplinaire, qui sont des situations qu'ils rencontreront dans la suite de leur parcours dans le cadre de recherches collaboratives et partenariales.

Organisation :

Chaque module est organisé de façon spécifique : le module 4, géographique, est surtout organisé en cours, par séances de demi-journées (21h, plus une séance d'exposés) ; le module 5 est organisé sous la forme de trois journées de cours, visant à préparer les élèves pour la compréhension d'un séminaire au Museum National d'Histoire Naturel (organisé par Pauline Frileux, ENSP, et Bernadette Lizet, MNHN, en mutualisation avec un autre master du Museum), constitué de conférences présentant des résultats de recherches interdisciplinaires dans les champs de l'écologie, de l'ethno-écologie, et de l'anthropologie de l'environnement (1 à 3 jours). Le module 6 enfin s'organise autour de cours, de Roland Vidal, ENSP, Xavier Guiomar, AgroParisTech, et Christine Aubry, INRA SAD-APT ; et d'un atelier mutualisé avec l'école d'architecture de Versailles (Luc Vilan), sur un projet agri-urbain, « Projet d'urbanisme en territoire périurbain » (24h). Il comporte aussi deux sorties sur le terrain (rencontres avec des agriculteurs franciliens ; visite d'un territoire agri-urbain).

Evaluation

Chaque module a une modalité d'évaluation originale, qui permet de compléter les formes d'exercice : des exposés oraux pour le module 4, portant sur une mise en interaction de deux types de milieux étudiés en cours ; pour le module 5, un exercice en groupe de deux élèves répondant à une question définie par les enseignants sous l'angle de regards disciplinaires croisés ; un travail de rédaction et de réflexion en salle sur la prise en compte de l'agriculture dans les projets d'urbanisme périurbains, et la prise en compte de la proximité urbaine dans les stratégies des agriculteurs, pour le module 6.

UE n° 3 : Actions publiques et médiation (12 ECTS)

L'entrée dominante de cette UE est celle de l'action publique sur le paysage, dans ses formes matérielles, d'action transformant l'espace, comme immatérielles, d'action transformant les valeurs et fonctions accordées aux lieux (ce qui peut conduire à une transformation matérielle de l'espace...). Le désir politique de maîtriser le paysage n'est pas récent ni propre à nos sociétés occidentales, mais ces dernières décennies, les évolutions spontanées, peu maîtrisées, du paysage ont atteint une ampleur inégalée, bouleversant les représentations de la campagne comme de la ville. Aussi les Etats, notamment européens, se sont dotés de réglementations et ont encouragé des politiques de préservation ou de gestion des paysages. Ce sont des politiques spécifiquement dédiées aux paysages (politiques du paysage, de la protection des sites naturels à la prise en compte des aspirations des populations et des paysages ordinaires). Mais ce sont aussi des politiques sectorielles puissantes, aux effets paysagers pouvant être très forts (aménagement du territoire, urbanisme, politique agricole, politique environnementale). L'enseignement vise à mettre en perspective dans le temps la construction des politiques de paysage, pour les paysages remarquables d'une part, et les paysages ordinaires d'autre part, et à montrer les évolutions méthodologiques nécessaires face à de nouveaux enjeux territoriaux. On peut les distinguer selon qu'il s'agisse de connaître et intégrer les représentations des habitants dans les projets des « espaces ordinaires », ou selon qu'il s'agisse de trouver une issue au paradoxe des politiques patrimoniales, proposant de conserver les paysages

traditionnels, entre mises en scènes caricaturales, décoratives, et témoignages des activités passées susceptibles de supporter des projets innovants.

Dans le module 7, *Démarches paysagistes et politiques publiques de paysage en Europe*, l'objectif est d'insister sur l'action publique affectant « les paysages ordinaires », en évoquant d'une part la construction de la Convention Européenne du Paysage et ses effets quant aux évolutions méthodologiques nécessaires face à ces nouveaux enjeux pour les paysagistes (connaître et intégrer les représentations des habitants). D'autre part, cette présentation est articulée constamment avec des démarches de projet de paysage, qui mettent en évidence les concepts et les méthodes propres aux différentes échelles de l'action publique. Les cours sont ainsi donnés pour moitié par une géographe, pour moitié par un paysagiste.

Dans le module 8 *Diagnostic paysager et patrimonial de territoire*, un niveau théorique aborde les notions liées au patrimoine et à la patrimonialisation, et les différents types de patrimoines. Il interroge la place que le paysage peut occuper dans ce classement. Un niveau pratique présente les différentes manières d'intervenir sur le patrimoine paysager, les politiques et partis pris déjà élaborés, les manières de le communiquer, les outils réglementaires et contractuels, avec une insistance particulière sur leurs conditions et modes d'élaboration. Enfin, il s'interroge sur la place que les politiques du patrimoine et du paysage peuvent prendre dans le cadre des développements local, global et durable.

Attendus pédagogiques :

L'étudiant aura acquis à l'issue de l'UE une culture générale sur l'émergence du concept de paysage et de patrimoine dans les politiques publiques et l'aménagement du territoire en France. Il aura aussi un aperçu à l'échelle européenne de ce qui existe dans ce domaine de la planification paysagère, des différentes approches, notamment quant à l'application de la Convention Européenne du Paysage et la prise en compte de la perception des populations locales (France, Belgique wallonne, Espagne-Valence, Suisse, Italie). Il aura pu expérimenter une démarche de projet, en équipe pluridisciplinaire, à partir d'un travail de terrain sur le thème des lisières périurbaines.

Sur les paysages patrimoniaux, il aura appris à identifier les éléments ou signes qui permettront de porter un jugement sur l'état actuel du paysage, d'en expliquer les causes, d'en prévoir les évolutions possibles et le cas échéant de suggérer quelques remèdes. Il aura développé une connaissance, à partir d'une situation réelle, des outils et des techniques de terrain : outils de diagnostic, mais aussi d'analyse, de négociation, de restitution.

Organisation :

- Module 7 : Cours croisant les démarches du projet de paysage, à différentes échelles (Bertrand Folléa, agence Folléa-Gautier, 15h) et les politiques publiques de paysage et concernant le paysage, en France et en Europe (Sophie Bonin, 15h). Journée d'étude et de débat "Paysage et participation" (mutualisé 3ème année DPLG) : Stéphane Duprat, Benjamin Chambellan (paysagistes, Alpage), R. Bercovitz, Antoine Luginbühl (paysagistes, association Passeurs), Alexis Pernet (paysagiste docteur en géographie). Cours et exercice d'enquête sur les représentations paysagères (Sophie Bonin, Monique Toubanc, 3h cours, 6h TD). Atelier sur une semaine à l'Eco-centre de la Bergerie de Villarceaux (PNR du Vexin) sur l'agro-écologie, et les lisières agri-urbaines, avec l'agglomération de Cergy-Pontoise. Travail en équipe avec des ingénieurs agro de 3^{ème} année (AgroCampus Ouest Rennes) et des élèves paysagistes de

4^{ème} année (ENSP). Suivi du travail d'enquête et d'approfondissement individuel, rendu final en janvier (Sophie Bonin, Bertrand Folléa, 12h, dossier écrit et présentation orale.

- Module 8 : cours sur l'histoire de la notion de patrimoine, les différentes acceptions du terme, la notion de patrimonialisation, la question de la communication sur le patrimoine (notions de scénographie) et de l'intervention par rapports aux questions d'identité locale (Didier Bouillon, 15h). Stage de terrain de huit jours dans une petite commune rurale menacée de périurbanisation : les outils d'analyse et de documentation sont supposés connus, et une présentation des données disponibles est effectuée en début de stage. Les éléments de méthode et d'enquête de terrain sont présentés. Les étudiants doivent élaborer quelques propositions qui sont validées sur place lors d'un rendu par les habitants et élus invités. Dans le cadre de cet exercice, le diagnostic et les propositions portent principalement sur deux enjeux précis : le maintien de la diversité naturelle et culturelle, et la mise en valeur de l'identité locale.

Evaluation

- Module 7 : Dossier écrit et présentation orale, à l'échelle d'une commune ou d'un site, d'un diagnostic des enjeux paysagers, des politiques en place, et d'orientations pour le projet. Le sujet est traité à partir d'un terrain pris dans l'espace périurbain, notamment à la frange bâti/agricole problématique, issue de l'atelier pluridisciplinaire.
- Module 8 : Exercice de scénographie d'un élément du patrimoine paysager. En coordination avec le stage de terrain, rendu oral sur place auprès de la population et des élus ; et rédaction d'un cahier de terrain.

UE n° 4 : Cultures professionnelles, méthodologies de la recherche (4 ECTS)

Cette UE rassemble les enseignements méthodologiques ou d'ouverture pour préparer les étudiants au choix de leur sujet de mémoire, et de sa construction méthodologique.

Module 9 : *Séminaires autour des cultures professionnelles* (avec l'ENSAV, Paris 1, et la formation paysagiste de 4^{ème} année). Ils permettent le choix de thèmes spécialisés, une ouverture sur des domaines non abordés ou approfondis, et l'organisation d'un parcours personnalisé.

Module 10 : *Méthodologie du projet de mémoire*. Savoir construire, argumenter et rédiger un projet de recherche. Ce module vise l'apprentissage des démarches propres à l'élaboration d'un projet de recherche producteur de connaissances nouvelles et d'un mémoire.

Organisation :

- Module 9 : quatre journées de conférences, mutualisées avec d'autres cursus des métiers de la conception de l'espace sont proposées : à l'ENSP (TDPP, et DPLG 3 et 4) et à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (master Jardins historiques, patrimoine et paysage). Les étudiants sont invités également à assister à des colloques ou des séminaires de l'EHESS à l'extérieur, dont les thématiques évoluent tous les ans.

- Module 10 : trois journées collectives de mise au point et d'explication des attendus, autour des sujets proposés par les élèves, ainsi que des cours méthodologiques complémentaires (début, milieu et fin de premier semestre). Des rendez-vous individuels. Une présentation finale du projet de mémoire sous forme d'un montage Powerpoint et d'un texte de 2 à 4 pages en présence des responsables de modules.

Evaluation

- Module 9 : Compte-rendu de colloque ou de journée de conférences, choisi par l'étudiant parmi l'offre proposée, rédigé à la façon des compte-rendus critiques des périodiques scientifiques.
- Module 10 : Présentation d'un projet sous forme écrite et orale, explicitant le sujet, son intérêt, son contexte bibliographique, les premières hypothèses, la méthodologie envisagée, avec des étapes et un calendrier.

UE n° 5 : Mémoire de recherche (28 ECTS)

L'élaboration du mémoire de recherche est l'aboutissement de l'année de master 2, mais au-delà, il se conçoit aussi comme aboutissement de l'ensemble de la formation de l'étudiant, comme une étape ultime de préparation au doctorat, ou à une vie professionnelle. La diversité des formations d'origine étant une spécificité cultivée de la formation, une grande liberté de sujet est offerte aux étudiants, mais il est demandé que la réflexion sur ce sujet soit engagée dès la candidature au Master 2 TDPP, et poursuivie au long du premier semestre. Ces sujets se rattachent souvent à un des trois pôles de savoir identifiés dans l'enseignement, afin aussi de pouvoir être encadré au sein de l'équipe pédagogique (recherche par ou sur le projet – le mémoire est alors en général co-encadré par un enseignant paysagiste praticien ; recherche sur la connaissance et la transformation des paysages dans leur dimension territoriale, ou dans leur dimension environnementale). Un appui particulier pourra être trouvé pour la réalisation du mémoire dans un stage, soit en agence, bureau d'étude, ou dans un organisme public ou associatif, en veillant alors à la cohérence entre mission de stage et sujet de mémoire ; soit dans un laboratoire de recherche public qui intègre l'étudiant dans un programme de recherche (laboratoires ayant des liens privilégiés avec les enseignants du master : le LAREP – laboratoire de l'école du paysage, l'UMR SAD-APT de l'INRA, les UMR Ladyss, Prodig, et Géographie-Cités du CNRS, l'IRSTEA de Bordeaux et de Clermont-Ferrand)

Organisation et évaluation :

Le mémoire de recherche est placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de la commission pédagogique. Il se déroule principalement au second semestre avec une remise des documents et une soutenance orale en juin ou en septembre. Il est compatible avec un stage dans une organisation publique ou privée, selon l'avis de la commission pédagogique réunie à la fin du premier semestre. Les stages en laboratoire de recherche sont encouragés.

Le document sera remis en deux exemplaires imprimés et une version numérique, deux semaines avant la date de soutenance, qui dépendra de la validation du directeur de mémoire. Un troisième exemplaire imprimé, ainsi qu'une version numérique finale, intégrant les éventuelles corrections demandées suite à la soutenance, seront déposés à la documentation de l'école, sous couvert d'accord du jury de soutenance. Trois notes sont données : une note pour l'oral, attribuée par le jury de soutenance ; une note pour l'écrit donnée par le directeur de mémoire (avec un coefficient 2) et une note pour l'écrit donnée par un autre lecteur de la commission pédagogique.

L'évaluation du mémoire tient compte notamment de la qualité de la présentation et de l'expression ; de la cohérence de la démarche et du plan de rédaction ; de la rigueur de l'argumentation utilisée ; de l'originalité de la démarche et des risques pris ; de la clarté des résultats obtenus et de la pertinence de leurs critiques.